

mise au point

Le risque en établissement de santé

VALÉRIE MÉTIVIER^a
Qualificatrice

VALÉRIE LEQUIEN^{b,*}
Journaliste

^aCampus Croix-Rouge française, 21 rue de la Vanne, CS 90070, 92126 Montrouge cedex, France

^bc/o Soins Aides-soignantes, Elsevier Masson SAS, 65 rue Camille-Desmoulins, 92442 Issy-les-Moulineaux cedex, France

*Auteur correspondant.
Adresse e-mail :
v.lequien@elsevier.com
(V. Lequien).

■ La notion de risque est subjective, cependant elle est liée à celle de danger ■ En établissement de santé, tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des personnes soignées et prévenir le risque lié aux événements indésirables associés aux soins ■ Les processus sont régulièrement analysés et évalués afin de réduire au minimum le risque d'incident ■ Lorsqu'un incident survient, il convient de le signaler.

© 2022 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés

Mots clés – événement indésirable associé aux soins ; prévention ; risque ; sécurité ; signalement

Le risque recouvre tous les aspects de la vie, privée comme professionnelle. Selon le *Dictionnaire juridique*, un risque est un « événement dont l'arrivée aléatoire est susceptible de causer un dommage aux personnes ou aux biens ou aux deux à la fois » [1]. Le Larousse estime qu'il peut s'agir d'un « danger, inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé » [2]. La connotation du risque peut être selon les personnes négative (menace), neutre (aléa), parfois positive (chance ou opportunité). Pour l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, il ne faut pas confondre risque et danger [3]. Il retient deux définitions du risque : « danger éventuel, plus ou

moins prévisible, inhérent à une situation ou à une activité » (source du risque, par exemple la présence de germes) et « éventualité d'un événement futur, incertain ou d'un terme indéterminé, ne dépendant pas exclusivement de la volonté des parties et pouvant causer la perte d'un objet ou tout autre dommage » (exposition au risque, par exemple l'infection nosocomiale).

De nos jours, la sophistication des systèmes rend de moins en moins acceptable le risque dans la société, y compris dans le domaine de la santé. Le grand public se montre de plus en plus exigeant en termes d'efficacité et de réactivité, à l'égard des soignants et de l'établissement responsable.

(sécurité des personnes, etc.). La gestion des risques est une démarche continue d'amélioration de la sécurité des patients associant : identification, analyse et hiérarchisation des risques, élaboration d'un plan d'action à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer, capitalisation et partage d'expérience entre professionnels.

GESTION DU RISQUE

Les politiques publiques en santé prennent en compte la notion de risque et mettent en œuvre différentes mesures pour le prévenir ou pour limiter les effets d'un incident. La réglementation impose de nombreuses normes européennes et locales (International Organization for Standardization, norme française). L'évolution de la médecine et des matériels vise à assurer au maximum la sécurité du patient et des professionnels de santé (expositions aux gaz, aux produits cytotoxiques, aux fluides, etc.).

■ **Dans les établissements, la gestion du risque prend une place prépondérante.** Il s'agit selon le ministère de la Santé d'un « processus continu, coordonné et intégré à l'ensemble d'une organisation, qui permet de diminuer la survenue

RISQUES POUR LA SANTÉ

Selon la Haute Autorité de santé, il existe trois grandes catégories de risques en établissement de santé (figure 1) :

- directement associées aux soins (organisation des soins, actes médicaux, hygiène, gestion de l'information) ;
- liées aux activités de soutien (effectif de personnel, équipements et leur maintenance, système d'information, etc.) ;
- liées à l'environnement

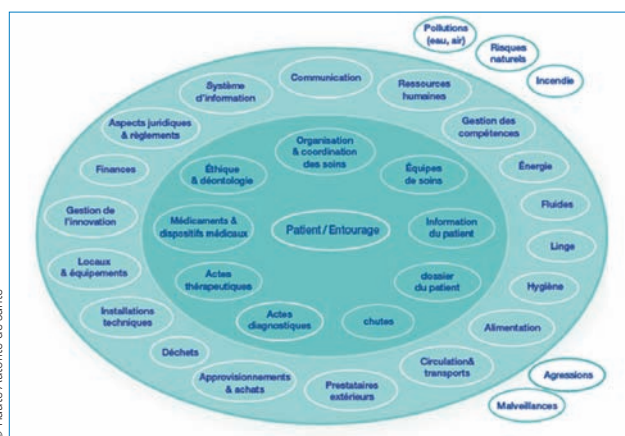


Figure 1. Catégories de risques en établissement de santé.

des risques et de leurs conséquences par l'identification, l'analyse, l'évaluation des situations dangereuses et des risques qui causent ou qui pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens ou à l'environnement et le contrôle des risques résiduels » [4], c'est-à-dire le maintien dans le temps d'un niveau de risque acceptable. Des procédures et protocoles connus de tous visent à garantir une sécurité des soins : vérification du matériel, approvisionnement, contrôle des vigilances, nettoyage, etc. L'information, la sensibilisation au risque et la formation régulière des personnels y concourent. Au préalable, il faut identifier tous les risques et les évaluer. Toute nouveauté doit être appréhendée afin d'anticiper les risques potentiels qu'elle induit et décider des moyens de prévention. Cette démarche s'appuie sur une approche méthodologique (encadré 1).

■ **Les mesures de prévention** (réduction attendue de la survenue d'incidents) sont mises à jour régulièrement. Leur efficacité est suivie par des indicateurs de survenue des incidents (par exemple indicateurs pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins), par identification de la source (traçabilité) et comparaison avec les mesures préventives mises en place.

■ **Les incidents** (événements indésirables et événements indésirables graves associés aux soins) doivent être signalés et déclarés [5]. L'organisation de réunions de retours d'expérience, de morbi-mortalité, incluant les professionnels de santé, contribue à analyser les faits, faire prendre conscience des risques, revoir les procédures et plans d'action et à terme, améliorer les soins. La culture positive de l'erreur, qui consiste à prendre en compte

ENCADRÉ 1.

Méthodologies de maîtrise des risques

Modèle à 4 étapes

- Identifier les risques.
- Évaluer les risques.
- Traiter les risques.
- Monitorer et reporter des risques.

Modèle à 8 étapes

- Identifier les risques, les matérialiser et les enregistrer.
- Analyser un par un les risques.
- Classer les risques identifiés potentiels, après les avoir évalués.
- Évaluation approfondie des risques et traitement.
- Fixer les exigences de sécurité.
- Organiser et concevoir le plan d'action de sécurité.
- Mesurer l'évolution et l'avancement du plan d'action de sécurité.
- Valider en mesurant l'efficacité de votre sécurité.

les facteurs humains et organisationnels, doit remplacer celle de la faute [6]. Il ne faut pas la confondre avec l'intention de nuire, et qui relève du tribunal pénal. Cette culture positive permet d'apprendre de ses erreurs commises. Elle suppose une bienveillance collective.

ACTEURS DE LA PRÉVENTION DU RISQUE

La politique de gestion des risques associés aux soins est définie et organisée par la direction de l'établissement et la commission médicale d'établissement. Une cellule de gestion des risques, experte en la matière, assure la coordination des actions de prévention, récolte et analyse les données relatives aux incidents, participe aux prises de décisions.

■ **Divers comités et équipes collaborent**, à l'identification, à l'animation et à l'application des bonnes pratiques : commission du médicament et des dispositifs médicaux, équipe opérationnelle d'hygiène,

commission des soins infirmiers, chefs de pôle, etc.

Tout un chacun est impliqué dans la prévention tant du point de vue de la pratique que de celui de l'observation du patient qui peut relever un aléa thérapeutique.

■ **Le patient lui-même devient acteur** de sa prise en charge. Il reçoit les informations sur son état de santé, les traitements et soins, les moyens de prévention mis en œuvre, ainsi que les effets indésirables (et les signes qui doivent alerter). Il est invité à respecter les précautions d'hygiène et de sécurité. Pour certaines pathologies, cela relève de l'éducation thérapeutique. La commission des usagers représente les patients et leur famille, et participe à l'amélioration de la prise en charge. Elle est associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité ; de ce fait, elle est impliquée dans le processus de certification qualité. Elle est informée des évaluations d'impact sur la santé et des mesures palliatives prises [7]. ■

RÉFÉRENCES

- [1] Dictionnaire du droit privé. Définition de "Risque". www.dictionnaire-juridique.com/definition/risque.php.
- [2] Dictionnaire de français Larousse en ligne. Définition de "Risque". www.larousse.fr/dictionnaires/francais/risque/69557.
- [3] Institut national de l'environnement industriel et des risques. Comment définir le risque ? www.ineris.fr/fr/risques/est-risque/comment-definir-risque#.
- [4] Ministère de la Santé et de la Prévention, Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées. Gestion des risques. Juin 2016. <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/medicaments/glossaire/article/gestion-des-risques>.
- [5] Ministère de la Santé et de la Prévention, Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées. signalement-sante.gouv.fr. Juin 2019. <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/signalement-sante-gouv-fr>.
- [6] Mounier G. La gestion des risques en santé. L'Aide-soignante 2020;34(222):25-7.
- [7] Cormier C. La commission des usagers. L'Aide-soignante 2021;35(228):26-7.

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.